



Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville
Province de Québec

Avis public

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 2025-10 FIXANT LES TAUX DE TAXES ET LES TARIFS AINSI QUE LES CONDITIONS DE LEUR PERCEPTION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026

Avis de motion est donné par le conseiller Hugo Laporte qu'il présentera pour adoption, lors d'une séance ultérieure du conseil, le Règlement numéro 2025-10 concernant les taux de taxes et les tarifs ainsi que les conditions de leur perception pour l'exercice financier 2026.

L'objet dudit règlement est de prévoir les règles relatives au paiement des taxes et des compensations pour l'année 2026.

Le conseiller Hugo Laporte a déposé séance tenante le projet de règlement numéro 2025-10.

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, situé au 390, rue Principale à Saint-Bernard-de-Michaudville, sur les heures habituelles d'ouverture. Il est également disponible sur le site web de la Municipalité (saintbernarddemichaudville.qc.ca).

DONNÉ à Saint-Bernard-de-Michaudville,
Ce 18^e jour du mois de novembre 2025

Geneviève Bureau
Greffière-trésorière adjointe



Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville

CERTIFICAT DE PUBLICATION D'UN AVIS PUBLIC

Objet :

**AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT NO 2025-10 FIXANT
LES TAUX DE TAXES ET LES TARIFS AINSI QUE LES CONDITIONS DE LEUR
PERCEPTION POUR L'EXERCICE FINANCIER 2026**

Je soussignée, Geneviève Bureau, greffière-trésorière adjointe, résidant à Saint-Bernard-de-Michaudville, certifie par les présentes sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-joint en affichant une copie, au bureau municipal et sur le site internet de la Municipalité (<http://saintbernarddemichaudville.qc.ca/>), entre 16 h 00 et 16 h 10, le 18 novembre 2025.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 18 novembre 2025.

Geneviève Bureau
Greffière-trésorière adjointe